

Ce bon de commande vaut pour convention de formation

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner par mail ou par courrier à :

ARFAB Formation, 40 rue du Bignon – Immeuble Delta 6 – 35510 CESSON SEVIGNE

(Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 533 502 544 35 auprès de la Préfecture de la région Bretagne. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

Intitulé de la formation : ACCESSIBILITÉ DES LOGEMENTS : RÉGLEMENTATION ET MAINTIEN À DOMICILE (HANDIBAT A+B)

Les 23 et 24 septembre 2024

A La CAPEB Grand Paris (75)

Durée de 14 heures

Coût de la formation : **660 € NT / stagiaire**

Possibilité de financement selon le statut du stagiaire et l'activité de l'entreprise

Vos règlements sont à effectuer (avant le début de la formation) :

- Par chèque à l'ordre de l'ARFAB Bretagne
- Par virement bancaire : CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE IBAN : FR76 1558 9351 1305 4523 4484 096 BIC : CMBFR2BXXX

En remplissant ce document, vous autorisez l'ARFAB Bretagne à utiliser ces données dans le cadre de son activité.

Programme de formation téléchargeable sur www.arfab-formation.fr précisant la nature de la formation, la sanction et l'effectif maximum du stage.

INFORMATIONS ENTREPRISE

Nom de l'entreprise :

Adresse :

CP : Ville :

N° SIRET :

Code APE ou NAF :

E-mail :

Tél 1 : Tél 2 :

Nb de salariés :

Cotisation formation non-salariés :

- FAFCEA
- Autre (précisez) :

Cotisation formation salariés :

- CONSTRUCTYS -11 salariés
- CONSTRUCTYS 11 salariés et +
- Autre (précisez) :

Entreprise adhérente à une organisation professionnelle : CAPEB FFB Aucune Autre (précisez) :

Nom du stagiaire

Prénom

H

F

Né(e) le

Email du stagiaire (personnel)

.....

Inscription suite à un : Contact ARFAB Formation, précisez : appel site web emailing réseaux sociaux

Conseil d'un collègue Conseil CAPEB Autre précisez :

Merci de préciser impérativement le statut du stagiaire

Le stagiaire n'a pas de bulletin de salaire :

- Artisan / Gérant(e) / Président(e) non salarié(e)
 - Associé(e) majoritaire / minoritaire
- Conjoint(e) collaborateur(rice)
- Micro entrepreneur
- Autre :

Le stagiaire a un bulletin de salaire :

- Artisan / Gérant(e) / Président salarié(e)
- Conjoint(e) collaborateur(rice) salarié(e)
- Salarié(e) Autre :
- N° de Sécurité Sociale (pour les formations FEEBAT, QualiBOIS QualiPAC, QualiPV, et QualiSOL) :

POUR LES NON SALARIE(E)S : PIECES A FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

Indispensables à la validation de l'inscription

Un **extrait d'inscription** au Registre National des Entreprises datant de moins d'un an au jour de début de la formation (téléchargeable sur le site <https://data.inpi.fr/>);

Une **attestation CFP** (Contribution à la Formation Professionnelle) délivrée par l'URSSAF (téléchargeable sur le site www.secu-independants.fr).

Sans ces documents, aucune demande de financement ne pourra être finalisée et la formation vous sera facturée dans son intégralité.

En signant ce bulletin, le signataire certifie avoir pris connaissance des conditions générales de vente ci-après et du livret d'accueil, du règlement intérieur consultables / téléchargeables sur <http://www.arfab-formation.fr>

Fait en double exemplaire,

Pour l'ARFAB Formation :

à, le 16/07/24

Cachet et signature du chef d'entreprise :



Association Régionale de Formc — 40 Rue du Bignon — Immeuble Delta n°6

40 Rue du Bignon

Tél. 02 99 85 51 21 — contact@arfab-formation.fr — www.arfab-formation.fr

EVIGNE – SIRET 352 013 486 00043 – N° d'existence : 533502544 35

Tél. 02 99 85 51 21 — contact@arfab-formation.fr — www.arfab-formation.fr

F2 21 – MAJ : 08/01/2024

Ce bon de commande vaut pour convention de formation



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

En application de l'article L.6353-2 du Code du Travail, il est convenu ce qui suit :

1. CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'inscription sera définitive après renvoi à l'ARFAB Formation du bulletin d'inscription, valant convention de formation, complété, signé, tamponné et accompagné du règlement et des pièces annexes.

Votre déléguée FAFCEA :

- **CAPEB des Côtes d'Armor** : Réjane DIQUELOU (tél : 02 96 61 61 80)
- **CAPEB du Finistère** : Virginie HALL (tél : 02 98 95 08 08)
- **CAPEB de l'Ille-et-Vilaine** : Marie-Luce TOUBLANC (tél : 02 99 53 47 47)
- **CAPEB du Morbihan** : Aurélie FEVRE (tél : 02 97 63 05 63)
- **CAPEB Eure et Loire** : Hélène MICHELI (tél : 02.37.88.18.30)
- **CAPEB Loiret** : Tatiana CHEVALIER (tél : 02.38.81.06.76)
- **CAPEB Loir et Cher** : Patricia PERSEILLE (tél : 02.54.78.50.13)
- **CAPEB Indre** : Nathalie FLEURET (tel : 02.54.08.56.79)
- **CAPEB Indre et Loire** : Karine LABARRE (tél : 02.47.37.88.75)
- **CAPEB Cher** : Maryline TISSOT (tél : 02.48.50.04.38)

Pour CONSTRUCTYS : www.constructys.fr

2. MODALITE D'ABANDON OU ABSENCE EN FORMATION – CLAUSE DE DEDIT

L'ARFAB Formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter tout stage si le nombre de stagiaires est insuffisant. Dans ce cas, l'ARFAB Formation restituera l'ensemble des règlements joints à la convention. L'ARFAB Formation peut modifier le lieu de son déroulement ou le choix des animateurs en s'assurant d'une qualité égale.

Tout abandon par le stagiaire ou l'entreprise, sauf cas de force majeure dûment justifié (ne comprenant pas le surcroît d'activité) moins de 2 semaines avant le début du stage :

- Pour les formations de moins de 10 jours, donne lieu à une facturation à l'entreprise bénéficiaire de ladite action de formation de 100% du coût total du stage à titre d'indemnité forfaitaire.
- Pour les formations de plus de 10 jours, un abandon entraîne une facturation selon le barème ci-après :
 - abandon total ou moins de 25% des heures totales du parcours effectuées : retenue forfaitaire de 25% du coût total de la formation ;
 - entre 25% et 90% des heures totales du parcours effectuées : sont dus les coûts pédagogiques en fonction des heures du parcours réalisé auxquels s'ajoutent des frais de dédit d'un montant forfaitaire de 1500€ NT (dans la limite du maximum des coûts pédagogiques engagés)
 - plus de 90% des heures totales du parcours effectuées : 100% du coût total du stage sont dus.

En cours de formation, toute heure d'absence est facturée à 100% du coût de la formation.

Les frais d'abandon ne sont pas par nature imputables sur la participation obligatoire au financement de la formation continue. Ils ne peuvent donc pas être prélevés sur les budgets formation.

Au cas où l'ARFAB Formation organiserait, dans les 6 mois, une session de formation sur le même sujet, les frais d'abandon

pourront être reportés sur la nouvelle session à la demande de l'entreprise auprès de l'ARFAB Formation. Dans ce cas, aucun autre report ne sera possible.

3. REGLEMENT DE LA FORMATION

L'ARFAB Formation est exonérée de TVA. Tous les coûts indiqués sont donc nets de TVA.

L'entreprise signataire, en contrepartie de l'action de formation réalisée, s'engage à acquitter le montant de la formation précisé dans la convention de formation.

L'entreprise signataire s'engage à régler le montant dû à réception de la facture ou au plus tard le mois suivant sa réception. Si l'entreprise signataire est dans l'impossibilité d'honorer cette échéance, elle en informera rapidement l'ARFAB Formation. Au-delà de ce délai d'un mois, l'ARFAB Formation sera amené à porter intérêt à un taux égal au taux d'intérêt appliqué par la BCE à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage et à ajouter une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 50€.

En cas de facturation directe à l'OPCO, il appartient à l'entreprise de s'assurer du fait que la formation sera effectivement prise en charge. A défaut de règlement par le financeur dans un délai maximum de 2 mois après le stage, l'entreprise s'engage à verser directement le montant total de la facture à l'ARFAB Formation.

4. OBLIGATION DU STAGIAIRE

Le stagiaire doit consulter et respecter le règlement intérieur de l'organisme de formation disponible sur le site : <http://www.arfab-formation.fr>

5. SANCTION OU DOCUMENT DELIVRE EN FIN DE FORMATION

Evaluation des acquis de la formation en fin de stage.

L'ARFAB Formation adresse à l'issue de la formation une Attestation de formation au stagiaire.

Un questionnaire individuel de satisfaction est remis aux stagiaires à l'issue ou en cours de la formation.

6. MODALITES DE DEROULEMENT

L'ARFAB Formation adresse le programme de la formation avant le stage.

La formation sera assurée par un formateur ayant fait l'objet d'une procédure de qualification par l'ARFAB Formation.

La signature par demi-journée de feuilles d'émargement contresignées par le formateur permettra le suivi de l'exécution de la formation.

7. RGPD

L'entreprise signataire autorise la circulation des coordonnées des participants sur la feuille d'émargement.

8. DROIT ET COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera de la compétence du Tribunal de Commerce ou toute autre juridiction compétente sur Rennes.

Ce bon de commande vaut pour convention de formation

VOS ATTENTES POUR CETTE FORMATION (à remplir par le stagiaire)

INFORMATIONS STAGIAIRE

Entreprise :

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

L'attestation de formation est personnelle, nous vous la transmettrons à votre adresse mail (à préciser) :

.....@.....

INTITULE DE LA FORMATION : **ACCESSIBILITÉ DES LOGEMENTS : RÉGLEMENTATION ET MAINTIEN À DOMICILE (HANDIBAT A+B)**

PRE-REQUIS :

Aucun

- Avez-vous le(s) prérequis mentionné(s) ci-dessus ? OUI NON

- Quel est votre métier ? Et les activités et tâches que vous réalisez régulièrement ?
.....
- Quelles formations avez-vous déjà suivies en rapport à votre métier ? (Indiquez les intitulés, et si possible les dates)
.....
- Qu'attendez-vous en priorité de ce stage ?
 - Des échanges de pratiques entre professionnels
 - Un perfectionnement
 - De nouveaux savoir faire
 - Des exercices pratiques et mise en situation
 - Des conseils individualisés
 - Des rappels techniques
- Quels sont vos 2 objectifs opérationnels à atteindre à l'issue de ce stage ?
 - 1)
 - 2)
- Avez-vous des questions particulières auxquelles vous attendez les réponses durant ce stage (par exemple des cas concrets à résoudre, dans ce cas merci de nous les transmettre de préférence avant le début de la formation) ?
.....

Si vous êtes en situation de handicap ou si vous avez des difficultés quelconques, n'hésitez pas à nous en faire part. Nous pourrions chercher des solutions pour vous accompagner dans l'atteinte de vos objectifs.

Conformément à loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'ARFAB BRETAGNE

MERCİ POUR VOTRE COLLABORATION

